

Téssier Georges  
Conseiller Municipal

Clermont-Ferrand 14.6.1982

Quand 40 années après des épisodes les plus tragiques on participe à une cérémonie comme la présente, il est <sup>certes</sup> très souvent indispensable de rappeler aussi bien à ceux qui les ont vécues qu'aux générations montantes les faits de jadis.

L'Etat luxembourgeois existe dans sa forme actuelle depuis le traité de Londres du 19 avril 1839 conclu entre les grandes Puissances, les Pays-Bas et la Belgique. En 1867 le Grand-Duché de Luxembourg fut doté du statut de neutralité permanente et ce principe fut maintenu dans l'article 1er de sa constitution jusqu'au vote de la loi du 28 avril 1948.

Le 10<sup>mai</sup> 1940 le Grand-Duché de Luxembourg fut occupé par l'armée allemande sans déclaration de guerre préalable, ~~de part et d'autre.~~ Par cette occupation injustifiée, l'Allemagne nazie balaya sans la moindre nécessité militaire la liberté et la souveraineté du Grand-Duché en violation flagrante de traités internationaux.

Pour protester contre ce crime, la Souveraine et le Gouvernement du Grand-Duché quittèrent le pays pour se réfugier en territoire allié. Si au début de l'occupation nazie la population luxembourgeoise fut traitée plus ou moins conformément aux prescriptions de la "Convention de la Haye", la situation changea d'une façon radicale par l'introduction de la "Zivilverwaltung" au Grand-Duché le 29 juillet 1940.

Par ordonnance du 23 mai 1941, le Reich allemand obligea la jeunesse luxembourgeoise masculine et féminine au service du "Reichsarbeitsdienst"; Ce crime de guerre consistait pour les jeunes Luxembourgeois à servir dans une organisation paramilitaire allemande et pour les jeunes Luxembourgeoises à travailler dans les usines allemandes pour les besoins de la machine de guerre nazie. Mais ce crime de guerre ne fut qu'un prélude au calvaire que dans la suite, les enrôlés de force à la "Wehrmacht" devaient vivre.

Par décret du 30 août 1942 le service militaire obligatoire fut introduit pour certaines classes de Luxembourgeois. Ainsi par les ordonnances du 30 août 1942, 25 mars ~~1943~~ 8 décembre 1943 et 14 juillet 1944, l'occupant enrôla de force les classes 1920 à 1927 de la jeunesse luxembourgeoise.

Il faut souligner que le décret du 30 août 1942 soumettait les enrôlés de force aux obligations disciplinaires incombant aux soldats

2

du Reich. Ceci cachait tout un drame: les enrôlés de force se trouvaient sous le coup des dispositions du code pénal militaire allemand en temps de guerre. Or il est certain que les peines prévues par le code pénal militaire en temps de guerre sont de loin plus sévères que celles appliquées en temps de paix.

En décrétant le service militaire obligatoire pour les Luxembourgeois et en les soumettant à sa juridiction pénale militaire, les nazis provoquèrent l'indignation de tout le monde civilisé. La riposte de la population luxembourgeoise ne se fit pas attendre. Un mouvement de haine traversa le Grand-Duché et le peuple luxembourgeois cria son indignation et son mépris. La grève générale fut déclarée dès le lendemain du 30 août 1942. Cette action spontanée du peuple luxembourgeois en faveur de sa jeunesse en danger ne fut pas du goût des nazis et la répression fut brutale et sanglante.

Les ordres de mobilisation ne tardèrent pas à parvenir à tous ceux qui étaient visés par les décrets du funeste Gauleiter. Jusqu'à la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, pas moins de 20.000 Luxembourgeois et Luxembourgeoise des classes 1920 à 1927 ont été ainsi recrutés, *sur une population totale de même pas trois cent mille habitants* La Wehrmacht à elle seule essaya de mettre la main sur 12.000 jeunes Luxembourgeois; 3.200 se sont soustraient ~~les~~ à l'ordre de mobilisation; 3.500 ont trouvé la mort ou ont été porté disparus sur les champs de bataille ou sont tombés sous les balles des pelotons d'exécution ou lâchement assassinés.

Chaque fois qu'un "Stellungsbefehl" fut présenté, il déclencha un conflit de conscience, diabolique par sa conséquence et son ampleur, touchant le plus souvent une famille entière. Car les nazis avaient vite fait de faire comprendre aux "intéressés" qu'en Allemagne national-socialiste la loi de la responsabilité collective dite de clan ~~est~~ <sup>fut</sup> en vigueur. Les parents, frères, soeurs et enfants sont considérés comme otages qui, au prix de leur propre vie, devraient garantir la docilité de l'un des leurs vis-à-vis des ordres illégaux émanant de cet état criminel qu'était le troisième Reich allemand. Permettez-moi de vous rappeler ici l'état d'âme, l'angoisse terrible à laquelle toute une famille se trouva assujettie quand il s'agissait de prendre une décision, lourde de conséquence: ou bien laisser un être chéri aller rejoindre l'unité à laquelle il est <sup>force</sup> affecté et risquer une destinée incertaine et atroce; ou bien faire le sacrifice de toute la famille, afin d'épargner au mari, au fils ou frère, à la fille ou soeur le port honteux de la tunique nazie entachée de sang innocent et maculée de crimes sans noms.

Vingt mille fois ce cas de conscience s'est posé et il s'est répété dix, vingt ou cent fois, à chaque occasion où l'enrôlé de force se voyait placé devant l'occasion de sauver sa peau et devant l'alternative de son propre sacrifice ou celui de ses parents.



Qui il me soit toutes fois permis de nommer en comme exemple et représentatif  
 pour toutes ces braves ~~notre~~ camarade Antoine Giederol alias capitaine Popfische  
 Nul ne pourra jamais dire qui des deux, de celui qui s'est soustrait  
 à l'ordre de se présenter ou est arrivé à désertier des formations  
 militaires et paramilitaires hitlériennes, ou de celui qui s'est  
 sacrifié pour les siens, afin de les préserver de poursuites, prison,  
 déportation et autres représailles, - nul donc ne pourra jamais dire  
 qui des deux a fait le plus grand sacrifice et, par là, rendu le plus  
 grand service au pays. Tous, quelle que soit la décision qu'ils aient  
 prise, ont hautement mérité de la patrie.

X

déserteur de  
 la Légion  
 d'Honneur.

Fort heureusement pour une partie de ces jeunes traqués des courageux  
 résistants, des passeurs sans peur, des patriotes étaient prêts à  
 risquer leurs biens et leur vie pour les aider à se soustraire aux  
 recruteurs nazis. Ces vaillants se trouvaient aussi bien au Luxembourg  
 qu'en Belgique, qu'en France, pour ne citer que ces deux pays voisins  
 Surtout vers la France des filières furent organisées dès l'occupation  
 allemande et qui se développèrent considérablement avec le recrutement  
 forcé des jeunes Luxembourgeois. Pour la partie sud de notre pays  
 ce fut d'abord le passage à Differdange organisé par le fameux groupe  
 de résistants LRL et les Pi-Men. S'ajouta ensuite la filière d'Esch-  
 sur-Alzette et d'autres moins importants mais aussi efficaces. Jusqu'en  
 mars 1944 quelques 150 réfractaires et réfugiés politiques avaient  
 trouvé refuge en France. C'est ici à Clermont-Ferrand que le héros  
 Ungeheuer Albert avait organisé un centre d'accueil.

Grace au soutien efficace de valeureux résistants français, cette  
 entreprise pouvait fonctionner avec tout l'équipement indispensable  
 et l'organisation que de pareilles opérations exigent. En dehors de  
 documents d'identités falsifiés, il fallait également des logements.  
 Ce furent d'abord des habitants de la localité "Les Ancizes" qui  
 accueillirent ~~acquiescèrent~~ dans leurs foyers les réfractaires luxembourgeois et à  
 l'usine, sous la direction du Luxembourgeois Goerens, des occupations  
 leurs furent offertes. A la suite, dans d'autres localités comme à  
 Mont-Ferrand, à Montluçon, à Commeny, à Saint-Pourcain, à Doncourt,  
 à Sainte-Paul, à Paris, à Lyon, à Montpellier et j'en passe, des  
 refuges furent mis à la disposition de ces jeunes Luxembourgeois.  
 Permettez-moi de vous épargner <sup>ici</sup> les détails de la trahison et de la  
 catastrophe qui en fut la suite.

à Abourange  
 à Vitrac  
 à Châtel-  
 Guyon  
 à Sainte-  
 Christine  
 à Feuillasson  
 à Riom  
 à Le Prat  
 à Talleyrand  
 à Guntol  
 à Teillet-  
 Menant  
 à Auberoche

Il m'est matériellement impossible de relater ici tous les actes et  
 hauts-faits de la résistance en général et de la résistance française  
 en particulier. X

Rendons hommage à ces valeureux résistants et à ceux des enrôlés de  
 force qui ont dû subir les condamnations prononcées par les tribunaux  
 militaires nazis et surtout à ceux qui, à la suite de ces condamnations  
 ont péri sous les balles des pelotons d'exécution. Français et  
 Luxembourgeois ont combattu l'opresseur commun et ont donné leur vie

à Ebreuil, à Le Charnier, à Raduc-des-Fades

pour la défense de la liberté et pour leurs patries.

Aussi ce fut un devoir pour la Fédération des victimes du nazisme enrôlées de force d'intervenir sans relâche auprès du Gouvernement luxembourgeois pour créer un symbole de reconnaissance nationale à attribuer à tous ces héros qui n'ont pas marchandé leur courage pour venir en aide à ces malheureux traqués du 3ième Reich.

Par arrêté Grand-Ducal du 24 juin 1968 la Médaille de la Reconnaissance nationale fut créée.

La médaille est conférée aux personnes qui, au cours de la 2ième guerre mondiale, ont apporté, en vue de les protéger de l'emprise de l'occupant, une aide à des Luxembourgeois persécutés ou exposés à des sévices de l'ennemi, en assumant des risques pour leur personne leur famille ou leurs biens.

La recherche de ces personnes ne fut évidemment pas chose facile, *comme l'a déjà expliqué le président Coner*  
Ni les passeurs, ni les membres et responsables des filières, ni ceux qui hébergeaient ces refractaires ne leurs remettaient leur carte de visite et le plus souvent des faux noms furent utilisés.

Aussi n'ont-ils pas posé ces actes de courage et de résistance avec le but d'être décorés après la libération. Les recherches ont duré des années et se compliquaient encore d'avantage quand il s'agissait de personnes de pays alliés. Grace au devouement et au travail soutenu du comité de notre section de Hespérange la promotion de ce jour a pu avoir lieu. En ma qualité de président national je leur exprime pour l'accomplissement de cette tâche le merci de tous les enrôlés de force. Mais grace aussi à la compréhension et la gentillesse de

Monsieur le Maire de la ville de Clermont-Ferrand qui a bien voulu mettre à notre disposition *cette magnifique salle de la Maison des Sports*  
~~la salle de réception de ce magnifique Hôtel de Ville,~~ offrant ainsi le cadre idéal pour cette cérémonie, que notre Fédération peut s'acquitter de la mission qui lui fut confiée par Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement Luxembourgeois. C'est à dire de remettre au nom du Grand Duc de Luxembourg la Médaille de la Reconnaissance Nationale à 14 personnes.

Aussi je m'empresse de joindre mes remerciements à ceux exprimé par M. Coner président de la section de Hespérange, à votre adresse Monsieur le Maire *Téissier Georges, conseiller municipal et*  
~~le Maire Roger Cuillat,~~ *délégué du Monsieur le Maire.*

Hélas, *les plus forts*  
~~plus~~ toutes les personnes qui ont mérité cette Reconnaissance Nationale Luxembourgeoise ne peuvent plus être présents à cette cérémonie. Elles nous ont quitté pour rejoindre un monde meilleur.

Mais leur esprit et leurs brillants exemples restent toujours présents. Je voudrais que leur mémoire par la remise de cette médaille soit perpétuée et que les futures générations se rappellent *ass* que leurs ancêtres avaient compris que l'amour de la patrie et de la liberté vallait le risque de la vie. Français et Luxembourgeois ont lutter ensemble pour ces idéaux.

*Vive la France  
Vive le Luxembourg*